
Compte rendu du conseil de l'UFR MITSIC - Version Publique
10 Février 2026 en salle A148 à 10h00

1. Informations de la direction

La direction a présenté plusieurs informations :

- confirmation de la mise en œuvre complète de la nouvelle offre de formation (LMD5) à partir de septembre 2026,
- suspension d'un parcours de master, avec réorientation des étudiants vers les autres parcours de la mention,
- organisation à venir de réunions institutionnelles sur les campagnes d'emplois,
- projet de création d'une licence MIASHS en collaboration avec une autre composante,
- nomination d'un nouveau responsable administratif et financier.

2. Validation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

3. Campagne d'emplois

Deux demandes de postes ont été examinées :

- un poste d'ATER,
- un poste d'enseignant-chercheur contractuel sur ressources propres.

Le Conseil a approuvé ces demandes, en soulignant les contraintes budgétaires associées au second poste.

4. Responsabilités pédagogiques

Des évolutions dans les responsabilités pédagogiques de certaines formations ont été présentées. Le Conseil les a validées à l'unanimité.

5. Équipements et projets

Plusieurs décisions ont été adoptées :

- externalisation temporaire de services numériques dans l'attente d'une solution interne,
- financement d'un événement pédagogique (hackathon),
- acquisition d'équipements informatiques spécifiques dans le cadre des orientations budgétaires.

6. Travaux et infrastructures

Des échanges ont porté sur les besoins en salles informatiques. Des projets de transformation de salles existantes sont à l'étude, afin d'améliorer les conditions d'enseignement. Les arbitrages sont en cours avec les services centraux.

7. Questions diverses

Plusieurs sujets ont été abordés :

- projet de convention interuniversitaire pour une formation de licence,
- réflexion sur l'organisation interne des départements,
- présentation d'une association soutenue par l'UFR.

Fin de séance : 12h07

Ce document constitue une version publique synthétique du compte rendu. Certaines informations ont été regroupées, reformulées ou anonymisées afin de faciliter la diffusion.